

UIP - eBULLETIN

N°4 - 31 mai 2012

1. **Une résolution des Nations Unies sur le renforcement de la contribution des parlements à la paix, aux droits de l'homme, à la démocratie et au développement**
2. **Le Myanmar a besoin de l'appui de la communauté internationale pour opérer une transition en douceur vers la démocratie parlementaire**
3. **Une résolution de l'UIP contribue à faire progresser la santé maternelle et infantile en Afrique de l'Est**
4. **Des mesures concrètes pour combattre les violences faites aux femmes au Burkina Faso**

Une résolution des Nations Unies sur le renforcement de la contribution des parlements à la paix, aux droits de l'homme, à la démocratie et au développement - Une résolution adoptée récemment par l'Assemblée générale des Nations Unies appelle à une plus grande interaction de l'ONU, de l'UIP et de ses Membres - les parlements nationaux – autour des grands enjeux mondiaux que sont la paix, la démocratie, les droits de l'homme et le développement. Cette résolution, intitulée « Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP » et coparrainée par 86 pays, prolonge les engagements conclus entre l'ONU et le monde parlementaire afin de rendre plus transparente la conduite des affaires internationales. Appelant à un partenariat stratégique entre l'ONU et l'UIP et à la conclusion d'un nouvel accord de coopération reflétant ce partenariat, la résolution propose notamment que les Auditions parlementaires annuelles aux Nations Unies soient associées plus étroitement aux principaux processus internationaux. L'Assemblée générale y plaide pour une plus grande interaction au niveau des pays entre les parlements et le système des Nations Unies sur les questions de développement, et elle engage l'ONU à faire appel plus systématiquement aux compétences exceptionnelles de l'UIP lors de l'élaboration des programmes de renforcement des institutions parlementaires dans les pays sortant d'un conflit ou en transition vers la démocratie. Enfin, la résolution prie instamment l'UIP de continuer de s'employer à mobiliser les efforts sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et les parlements de contribuer à l'élaboration de la prochaine génération d'objectifs de développement, au-delà de 2015.

« Chaque parlementaire possède une vaste expérience et une capacité d'innovation qui sont précieuses pour tous, et chacun de nous doit contribuer à jeter une passerelle entre ONU et parlements, et entre parlements et citoyens », a déclaré aux Etats Membres de l'ONU le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, Nassir Abdulaziz Al-Nasser.

Dans son allocution à l'Assemblée générale, le Président de l'UIP, Abdelwahad Radi, a déclaré : « Nous considérons pour notre part la coopération entre l'ONU et l'UIP comme une relation qui n'est pas à sens unique. Nous y voyons en effet un partenariat mutuellement avantageux. Certes, il reste encore fort à faire mais nous avons le sentiment d'avoir déjà bien progressé vers notre objectif qui est d'apporter une dimension parlementaire à l'action de l'ONU ». Plusieurs Etats membres de l'ONU sont intervenus pour soutenir la résolution : le Maroc, l'Uruguay, l'Indonésie, l'Egypte, les Etats-Unis, la Mongolie, le Mexique, l'Inde, la Roumanie, l'Ouganda, la Fédération de Russie et l'Iran.

Le Myanmar a besoin de l'appui de la communauté internationale pour opérer une transition en douceur vers la démocratie parlementaire - L'UIP exhorte la communauté internationale à apporter au Myanmar l'appui dont ce pays a besoin pour opérer sa transition vers la démocratie parlementaire après une période de 50 ans pendant laquelle il était dépourvu d'instance législative représentative. Cet appel fait suite à une mission d'évaluation conduite début mai par l'UIP au Myanmar sur une période de 10 jours. La mission est arrivée à la conclusion que l'appui à la modernisation du Parlement nécessitera une approche cohérente et coordonnée, associant les autorités nationales et les organisations internationales. La mission de l'UIP a constaté que le Parlement du Myanmar devenait un moteur du changement dans le pays. Elle a souligné que, durant sa brève existence, le Parlement a déjà adopté un grand nombre de textes sur la réforme démocratique et économique ainsi que des amendements à de nombreuses autres lois, sur divers dossiers. Par ailleurs, la mission a constaté que ce jeune Parlement est parfaitement conscient des immenses défis qu'il devra surmonter pour devenir une institution moderne et efficace. On citera en particulier sa faible capacité technique et institutionnelle à formuler des politiques et à mettre en œuvre les décisions.

Pour plus ample information sur les conclusions et recommandations de la mission de l'UIP, voir <http://www.ipu.org/press-f/pressnote290512.htm>

Parmi les nombreuses priorités recensées par la mission de l'Union interparlementaire, il y a la nécessité impérieuse de doter les parlementaires et le personnel parlementaire, aujourd'hui encore inexpérimentés, des compétences dont ils ont besoin pour pouvoir s'acquitter de leurs fonctions; la nécessité de discussions franches et ouvertes entre Parlement et Gouvernement sur la coopération entre eux en matière législative et de contrôle parlementaire; ainsi que la nécessité de revoir et de renforcer les privilèges parlementaires sur la liberté d'expression, afin que les parlementaires puissent parler librement au Parlement, sans crainte de répercussions négatives. A plus long terme, la mission recommande l'examen de la structure et de la composition du Parlement, qui compte actuellement 25 pour cent de membres non élus nommés par les militaires. Une autre mission d'experts de l'UIP au Myanmar prévue pour juin, avant la prochaine session parlementaire de juillet, sera chargée d'aider les autorités parlementaires à mettre en place la bibliothèque moderne dont a besoin le Parlement. C'est l'une des nombreuses missions que l'Organisation veut entreprendre cette année pour appuyer la transition vers la démocratie parlementaire au Myanmar. Un financement pour ces missions et pour un programme à plus long terme est activement recherché.

Une résolution de l'UIP contribue à faire progresser la santé maternelle et infantile en Afrique de l'Est – Un séminaire régional conjoint UIP-Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA) sur la manière dont les parlements peuvent contribuer à améliorer l'accès à l'information sur la santé maternelle et infantile a marqué la première étape de la mise en œuvre d'une résolution récente de l'UIP sur la santé maternelle et infantile. Cette résolution, adoptée à la 126^{ème} Assemblée de l'UIP tenue à Kampala en avril dernier, porte sur l'action que les parlements peuvent mener pour contribuer à l'amélioration de la santé des femmes et des enfants dans un monde où on estimait à 7,6 millions en 2010 le nombre d'enfants morts avant leur cinquième anniversaire, et où des centaines de milliers

des femmes meurent chaque année du fait de complications de l'accouchement ou de la grossesse.

Parmi les participants au séminaire d'Arusha (Tanzanie) figuraient des parlementaires du Burundi, du Kenya et de la République-Unie Tanzanie, et des représentants de l'EALA et de l'UIP. On s'y est intéressé plus particulièrement à la manière de mettre en place des systèmes d'enregistrement des naissances, des décès et des causes de décès, ou d'améliorer les systèmes existants, et d'intégrer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les systèmes et infrastructures nationaux d'information sanitaire. Ce séminaire devrait relancer l'action de l'EALA visant à faire face aux problèmes de santé maternelle et infantile. L'Afrique de l'Est a des taux très élevés de mortalité maternelle, en particulier au Burundi où 970 femmes sur 100 000 sont mortes en couches en 2008 et où la qualité et l'accessibilité des données sur la santé devront être considérablement améliorées. Un plan d'action sur la santé maternelle et infantile établi à l'issue du séminaire sera soumis en juillet à l'Assemblée nouvellement constituée.

Des mesures concrètes pour combattre les violences faites aux femmes au Burkina Faso – Une réunion visant à faire du Burkina Faso le deuxième pays d'Afrique de l'Ouest, après le Bénin, à légiférer contre toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles s'ouvrira la semaine prochaine. Cette consultation, organisée par le Parlement burkinabé et l'UIP, se tiendra les 5 et 6 juin. Y prendront part des parlementaires, des fonctionnaires parlementaires, des responsables ministériels, des représentants de la police et de la justice, ainsi que des représentants de la société civile, des associations de femmes et des groupes de défense des droits de l'homme. Cette réunion marquera une première étape dans l'élaboration d'un projet de loi sur la lutte contre les violences faites aux femmes dans le pays. Elle portera sur les différentes formes de violence, leurs causes, leur fréquence et leurs répercussions, ainsi que sur les difficultés à surmonter pour les combattre. Elle débouchera sur la création d'un comité composé de parlementaires, d'experts nationaux et internationaux, dont un de l'UIP, ainsi que de représentants de la société civile, qui sera chargé de rédiger un projet de loi.

Les femmes au Burkina Faso, un des pays les plus pauvres d'Afrique de l'Ouest, sont confrontées à des formes répandues et multiples de violences. La forme la plus commune est la violence conjugale, mais il y a aussi le viol et le mariage précoce et forcé. Une étude réalisée en 2008 a montré qu'un homme sur cinq battait régulièrement sa femme au motif qu'elle contestait son autorité, et une autre enquête a révélé que 71 pour cent des femmes jugeaient acceptable que leur mari les batte au motif qu'elles sortaient à son insu, qu'elles avaient laissé brûler des aliments, qu'elles lui tenaient tête ou qu'elles ne prenaient pas soin des enfants. Ce problème est aggravé par l'attitude de la police et la justice qui voient dans ces violences, en particulier la violence conjugale, une affaire privée, sans importance.

L'assistance de l'UIP au Parlement burkinabé, financée par Irish Aid, fait suite à une assistance similaire fournie au Togo où un projet de loi a été déposé au Parlement et doit être examiné en commission. Et le Burundi bénéficie, lui aussi, d'une assistance, qui porte sur la réponse à apporter aux violences sexistes.